

Service écologique  
KUJE

## COMMODO ET INCOMMODO

### ARRÊTÉ

#### AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté N°1/20/0039 du 16 décembre 2020 Madame la Ministre de l'Environnement a autorisé à la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois la construction ( y compris travaux d'excavation et de terrassement) et l'exploitation d'un parking couvert ouvert sur 11 demi-niveaux à Boulevard J.F. Kennedy, lieu-dit "Gare de Bascharage", nos. cadastraux: 2747/7837, 2747/7838, 2742/7830, 2743/7835 et 2742/7829.

L'avis relatif à cette décision est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 30 décembre) à partir du 31 décembre 2020 au 8 février 2021 inclus.

L'arrêté d'autorisation a été déposé au service écologique de la commune de Käerjeng pour y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relatif aux établissements classés, un recours contre cette décision est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour, dans le délai de quarante jours à partir de la date de la publication.

Bascharage, le 23 décembre 2020

Pour le bourgmestre empêché,  
l'échevine,



Josée-Anne SIEBENALER-THILL

Le secrétaire communal adjoint,



Claude FREICHEL



Dossier traité par:

Jeff Künsch  
Tél. 500 552 371  
Fax 500 552 379  
Jeff.kuensch@kaerjeng.lu

